



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 31 mars 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la cérémonie annuelle des traités intitulée "Cérémonie des traités de 2009: vers une participation et une mise en œuvre universelles" qui sera organisée du 23 au 25 et les 28 et 29 septembre 2009 à l'endroit réservé à la signature des traités, dans le bâtiment de l'Assemblée générale, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. Cette cérémonie se tiendra parallèlement au débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Comme les années précédentes, elle sera l'occasion pour les États de démontrer leur attachement au principe de la primauté du droit aux niveaux international et national.

Je vous invite à saisir cette occasion pour signer et ratifier les traités dont je suis dépositaire auxquels votre pays n'est pas encore partie, ou pour y adhérer.

Comme je l'ai dit précédemment, l'une de mes priorités en ma qualité de Secrétaire général est de promouvoir le bien collectif et des solutions mondiales aux difficultés qui dépassent les frontières. C'est pourquoi les traités mis en vedette cette année concernent des domaines de portée mondiale comme les changements climatiques, le terrorisme et l'emploi des armes nucléaires et d'autres armes, qui ont des conséquences néfastes pour les civils. Dans nombre de résolutions qu'elle a adoptées à sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale a engagé les États qui ne l'avaient pas encore fait à signer ou à ratifier ces traités afin que le plus grand nombre possible d'États y adhèrent de manière à ce que l'adhésion à ces instruments devienne universelle.

Outre ces domaines, j'ai une fois encore choisi de mettre l'accent sur certains traités relatifs aux droits de l'homme. Pour couronner la célébration mondiale du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme l'année dernière, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, le 10 décembre 2008) qui sera ouvert à la signature à New York, le 24 septembre 2009, dans le cadre de la cérémonie de cette année. Ce protocole porte création d'une procédure de communication analogue à celle qui existe actuellement pour les droits civils et politiques.

Un autre traité adopté récemment, la Convention sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (New York, le 11 décembre 2008) sera également ouvert à la signature à Rotterdam, le 23 septembre 2009, puis à New York.

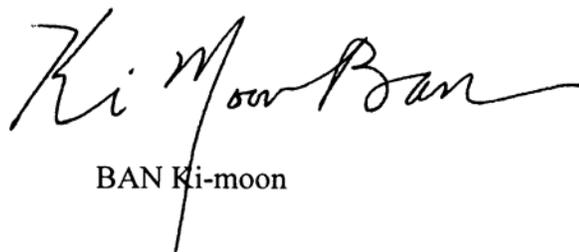
La cérémonie fera une grande place également aux traités portant sur les privilèges et immunités et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Ces instruments sont de plus en plus importants pour que l'Organisation puisse s'acquitter efficacement de ses mandats dans le monde entier.

Vous trouverez en annexe la liste des traités qui seront mis en exergue. La Section des traités du Bureau des affaires juridiques publiera un document intitulé *la Cérémonie des traités de 2009: vers une participation et une mise en œuvre universelles* où seront résumés les objectifs et les principales dispositions de ces instruments. Il va de soi que les délégations pourront saisir cette occasion pour signer ou ratifier tout autre traité dont je suis le dépositaire, ou pour y adhérer.

Je vous prie de bien vouloir m'informer de votre intention de signer ou de ratifier tout traité dont je suis le dépositaire, ou d'y adhérer, à l'occasion de la Cérémonie des traités de 2009, au plus tard le 4 septembre 2009, afin que le Secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires à cet effet. Des installations seront prévues pour accueillir les médias.

Comme je l'ai signalé dans la déclaration que j'ai faite au East-West Institute en octobre 2008, le monde est en proie à des crises sur les plans économique et environnemental. Nous avons de plus en plus conscience de la fragilité de notre planète et de la nécessité de trouver des solutions mondiales aux difficultés mondiales. Je vous prie de vous joindre à nous en septembre, à la Cérémonie des traités, afin que nous puissions arriver à une participation de tous au cadre conventionnel mondial et sa mise en œuvre universelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.



BAN Ki-moon